



Ancien proprio garde une partie de la caution ss justification!!

Par **lisagallagher**, le **22/11/2010** à **20:12**

Bonjour à tous,
Mi-août 2010 nous quittons notre ancien appartement, un état des lieux a été fait et signé mais avec une parenthèse : La vitre du vélux s'était brisée pendant notre bail (et ce ni de notre fait ni de faits de tiers qui plus est) et le propriétaire a donc gardé la moitié de la caution (500 euros) et devait nous la rendre sous réserve que l'on fasse réparer (et bien sûr payons les réparations) ce vélux.
Ceci étant fait. (De plus l'assurance arrivant à son terme en même temps les réparations de ce vélux sont entièrement à notre charge mais bon.grrr)
Et ce propriétaire, qui, ne nous rend pas l'autre moitié de la caution comme prévu (cet arrangement avait été précisé sur le bail)
Lorsqu'on l'appelle il ne répond pas et ça fait 3 mois que ça dure...
Qu'elles sont mes droits, que puis-je faire?
Merci beaucoup par avances de vos réponses

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **20:34**

LRAR de mise en demeure avec menace de saisir le tribunal de proximité